

Commission des Pétitions

Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Débat public retransmis en vidéo¹

Procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2024

Ordre du jour :

1. **3176 Pétition publique - Interdire l'utilisation des smartphones dans l'enceinte de l'école**
2. **Conclusions des Commissions**

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, Mme Liz Braz, Mme Corinne Cahen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Dan Hardy, Mme Nathalie Morgenthaler, M. Jean-Paul Schaaf, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Pétitions

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Barbara Agostino, Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Paul Galles, M. Fred Keup, M. Ricardo Marques, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Welfring, observateur

M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés

M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Gilles Dhamen, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Roberta Pinto, de l'Administration parlementaire

Pétitionnaires : Mme Cristina Matita (auteure de la pétition publique 3176), Mme Ramoneda Violant Tarrach, M. Rolf Tarrach

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Mandy Minella, membres de la Commission des Pétitions

M. Gilles Baum, M. Alex Donnersbach, Mme Carole Hartmann, Mme Mandy Minella, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. 3176 Pétition publique - Interdire l'utilisation des smartphones dans l'enceinte de l'école

Allocutions introductives

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Francine Closener (LSAP), félicite les pétitionnaires pour le succès de leur pétition qui a obtenu 4 775 signatures.

L'interdiction des *smartphones* à l'école est un sujet qui intéresse de nombreuses personnes et qui a été longuement discuté, surtout au cours des derniers mois depuis le lancement de la pétition et les annonces du Ministre, Monsieur Claude Meisch.

En réalité, depuis un règlement du 7 mai 2009, les téléphones doivent être éteints pendant les cours et les pauses ainsi que dans l'ensemble de l'enceinte scolaire¹. Cependant, tous peuvent constater que cette obligation n'est pas respectée, de sorte que le présent débat conserve toute sa pertinence.

L'oratrice présente le déroulé du débat et transmet la parole aux pétitionnaires.

Introduction par les pétitionnaires

L'initiatrice de la pétition, Madame Cristina Matita, tient à remercier le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse qui, peu de temps après le lancement de la pétition, a annoncé l'interdiction des téléphones portables dans les écoles primaires à partir de Pâques 2025.

Le nombre élevé de signataires démontre selon l'oratrice, une prise de conscience de la population face au problème croissant de l'utilisation des smartphones à l'école. Elle signale que lorsque son fils fréquentait l'école primaire, les smartphones ne posaient pas de problème. Or, depuis qu'il est entré au lycée, elle constate que tous les autres élèves possèdent de téléphones portables. Sa co-pétitionnaire, Madame Ramoneda Violant Tarrach, dont l'enfant fréquente le même établissement, fait part du même constat. Lorsque les pétitionnaires ont signalé le problème à la direction, celle-ci leur a fourni une réponse diplomatique, vague et

¹ Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles. Consultable sur : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2009/05/07/n2/jo>.

évasive. Selon les pétitionnaires, un changement drastique ne saurait avoir lieu au niveau de la direction d'un établissement donné, mais doit provenir d'une décision nationale.

Madame Ramoneda Violant Tarrach présente six conséquences néfastes de l'utilisation excessive des smartphones par les jeunes :

1. Concentration réduite et distraction
2. Diminution des performances académiques
3. Impact négatif sur les compétences sociales et l'activité physique
4. Augmentation des niveaux de stress et d'anxiété
5. Risque accru d'harcèlement et d'exposition à du contenu inapproprié
6. Impact sociétal et économique négatif

Selon elle, le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse doit montrer l'exemple aux familles en interdisant l'utilisation des smartphones à l'école.

Madame Cristina Matita reprend la parole et indique que l'ensemble des groupes et sensibilités politiques représentés à la Chambre ont pris position sur le sujet, ce qui démontre le bienfondé de la pétition. Tous ont, en effet, exprimé leurs inquiétudes quant à l'utilisation excessive des smartphones par les jeunes. Le Ministère a lancé le site Internet /sécher.digital/² et annoncé l'interdiction des smartphones dans le primaire dès l'année prochaine. Or, cela ne suffit pas et il ne faut pas livrer les lycées à eux-mêmes, selon la pétitionnaire. Pour s'attaquer à la racine du problème, il faut développer une stratégie nationale et garantir un bon environnement d'apprentissage pour les jeunes. Elle espère que le présent débat permettra de créer les bases d'une telle stratégie nationale.

Échange de vues

Monsieur le Député Marc Goergen indique voir la digitalisation d'un œil bienveillant, mais partage l'avis que les téléphones doivent être mis de côté à l'école. Cependant, il estime que l'école devrait également enseigner aux élèves comment utiliser les smartphones de façon productive, surtout à l'heure de l'intelligence artificielle et pour préparer à la vie professionnelle. Le Député demande aux pétitionnaires quel est leur avis concernant le chemin de l'école : est-ce que les élèves devraient pouvoir utiliser leur smartphone à ce moment-là ? En effet, pour de nombreux parents, il est important de savoir que leur enfant peut les joindre en cas de problème.

Madame Cristina Matita répond ne pas être contre l'utilisation du téléphone avant et après l'école. En revanche, à l'école, les smartphones devraient être placés dans un lieu sûr et les élèves ne devraient pouvoir les récupérer qu'à la fin des cours. Si une situation d'urgence survient pendant les cours, l'école a les moyens d'avertir les parents.

Selon Monsieur le Député Fred Keup (ADR), le nombre élevé de signatures que la pétition a récoltées démontre que de nombreuses personnes sont préoccupées par l'usage intensif que les jeunes font de leurs smartphones. Il estime qu'avant la rentrée au lycée, les enfants ne devraient même pas posséder de smartphone. Même après, son utilisation devrait être limitée car elle diminue l'interaction entre les élèves à l'école. L'orateur demande aux pétitionnaires jusqu'à quel âge ils estiment que le téléphone devrait être interdit au lycée. Il souhaite également connaître leur avis sur les classes qui utilisent des tablettes numériques comme outil pédagogie (*lpadklassen*).

Madame Ramoneda Violant Tarrach fait savoir que son enfant, tout comme celui de sa co-pétitionnaire, a 12 ans et fréquente le lycée. Il arrive que les enseignants demandent aux

² <https://secher.digital/fr/>

élèves d'effectuer des recherches sur leur smartphone pendant le cours. Or, sur l'ensemble de la classe, 3 élèves n'ont pas de smartphone. Selon elle, il s'agit de discrimination. Les pétitionnaires envisagent une interdiction jusqu'à 16 ans, par exemple.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Francine Closener (LSAP), s'interroge sur les classes comptant des élèves de 15, 16, 17 ou 18 ans. Elle estime qu'il serait difficile de coordonner l'interdiction.

Madame Cristina Matita précise que l'interdiction ne serait pas basée sur l'âge de l'élève, mais sur la classe, c'est-à-dire l'année d'enseignement. En tout état de cause, elle considère que les jeunes de moins de seize ans ne devraient pas avoir accès aux réseaux sociaux et ajoute que les smartphones, tout comme les autres appareils numériques personnels, n'ont pas d'objectif éducatif.

Madame la Députée Djuna Bernard (déi gréng) est d'avis que la question dépasse l'éducation. D'après elle, il s'agit d'un problème sociétal. Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a déjà adopté des mesures qui seront mises en place l'année prochaine. Néanmoins, les parents et les adultes devraient également se remettre en question. L'école est un miroir de la société et les enfants reproduisent ce qu'ils voient à la maison. La Députée estime que les parents, mais aussi les structures d'éducation non formelle et les jeunes devraient être impliqués dans le débat. Il ne faut pas uniquement leur imposer des restrictions, mais leur en expliquer le fondement.

Enfin, l'oratrice souhaite savoir quelle a été la réaction des enfants des pétitionnaires face à la pétition. Elle se demande également si les pétitionnaires ont eu des retours de la part des premiers concernés et explique que certains adolescents ont été offusqués par la pétition.

Madame Ramoneda Violant Tarrach fait savoir que son fils a été ravi de savoir qu'une pétition fut lancée à ce sujet et qu'il espère que l'interdiction interviendra au plus vite.

Madame Cristina Matita conçoit qu'il est important de former les jeunes à une utilisation responsable du téléphone et que cela fasse partie du curriculum. Cependant, elle n'est pas d'avis que les élèves doivent être en possession d'un smartphone pendant les cours pour réaliser cela.

Madame la Députée Corinne Cahen (DP) constate que le monde a rapidement évolué. Quand ses propres enfants fréquentaient l'école primaire, l'utilisation du téléphone y était au plus, marginale. Certains regrettent que de nos jours, on voit de moins en moins des enfants jouer dans la rue. Or, selon la Députée, il faut également apprendre à vivre dans son temps et à gérer les développements liés à la technologique. Elle fait remarquer que les tablettes numériques dans les *lpadklassen* ne permettent pas de naviguer sur n'importe quel site et estime que l'école devrait fournir aux élèves les appareils numériques dont ils comptent se servir pendant les cours à des fins éducatives.

Madame Cristina Matita précise que le terme « smartphone » a été employé génériquement dans la pétition pour viser l'ensemble des appareils personnels connectés.

Monsieur Rolf Tarrach soulève certaines mauvaises habitudes des adolescents, comme le *doomscrolling* qui n'a aucune utilité pédagogique. En tant que professeur honoraire de physique quantique, il observe que de nombreux jeunes éprouvent des difficultés de concentration. Or, si un enfant ne parvient pas à se concentrer, il ne saura pas faire de longues études, par exemple.

L'orateur ne prône pas une interdiction. D'ailleurs, il fait remarquer que les tablettes numériques peuvent être utilisées à des fins vraiment intéressantes. Déjà que les enfants sont connectés sur leurs *smartphones* pendant des heures à la maison, il estime qu'à minima, celui-

ci devrait être mis de côté à l'école. Il faut, selon lui, valoriser les grandes sommes d'argent investies dans l'éducation.

Monsieur le Député David Wagner (déi Lénk) admet rencontrer des difficultés à se positionner sur le sujet. Lorsqu'il a fréquenté les bancs de l'université il y a quelques années seulement, de nombreux étudiants prenaient leurs notes sur un ordinateur ou une tablette et il n'a pas eu l'impression qu'ils étaient moins concentrés, c'était même le contraire.

De manière générale, le Député dit se méfier lorsque la solution proposée à une problématique est celle de l'interdiction. Selon lui, cela ne résout que rarement le problème.

Il se demande si les pétitionnaires plaident pour une interdiction du téléphone uniquement pendant les cours ou dans l'ensemble de l'enceinte scolaire. Il n'est pas d'avis que la seconde option soit une bonne idée. D'ailleurs, il a souvent entendu des anecdotes que quand on demande aux jeunes à l'école de mettre leur téléphone dans une boîte ou similaire, ils en prennent un second.

En outre, ce n'est pas la faute des jeunes d'aujourd'hui que le monde soit devenu aussi dépendant de la technologie. Alors pourquoi ne reviendrait-il pas à l'école de s'adapter aux changements ?

Madame Cristina Matita confirme que la pétition vise également à interdire les smartphones dans les couloirs, pendant les pauses, etc. Dans les lycées, les élèves n'interagissent plus entre eux pendant les récréations, mais sont scotchés à leur téléphone. Elle estime que si les jeunes ne savent plus que communiquer en ligne, ils feront face à de nombreuses difficultés une fois adultes et que l'ensemble de la société en pâtira.

La pétitionnaire rappelle que l'idée d'interdire les smartphones à l'école n'est pas inédite. Dans les crèches et les établissements primaires, il est fréquemment interdit d'amener des objets et jeux personnels à l'école. Or, une fois au lycée, on laisse les jeunes apporter le jeu le plus distrayant de tous.

Monsieur le Député Meris Sehovic (déi gréng) indique que le Ministère a déjà pris des mesures en ce sens à la rentrée bien que certains les considèrent comme étant symboliques ou redondantes. Il souhaite savoir si les pétitionnaires ont pu observer des changements depuis.

Madame Cristina Matita considère que l'interdiction du téléphone à l'école primaire ne suffit pas. La majorité des enfants reçoit leur premier smartphone à 12 ans, c'est-à-dire l'âge auquel on entre au lycée.

Monsieur le Député Ben Polidori (LSAP) se demande si le problème est réellement le smartphone ou plutôt les réseaux sociaux. Il n'est pas convaincu que le mobbing et le *cybermobbing* diminueront si les smartphones et les réseaux sociaux sont interdits à l'école, mais pas à la maison. Le Député souhaite savoir si les pétitionnaires demandent une solution uniforme dans tous les lycées, ou bien s'il faudrait leur laisser une certaine marge d'autonomie.

Madame Ramoneda Violant Tarrach appelle à des règles nationales, claires, qui seront applicables dans l'ensemble des lycées. Les directeurs des lycées ne sont parfois pas à même de supporter les retombées d'une interdiction. L'Éducation nationale doit montrer l'exemple aux parents.

Madame Cristina Matita soutient également l'établissement de règles uniformes dans tous les lycées. Selon elle, les parents ne devraient pas devoir choisir le lycée de leur enfant selon la politique relative aux smartphones qui y est appliquée. En outre, l'interdiction doit, selon elle, être nationale, puisqu'autrement, des enseignants ou des directeurs s'y opposeront.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) se demande si, d'après les pétitionnaires, l'interdiction des smartphones vaudrait aussi pour les enseignants.

Madame Cristina Matita précise que, bien que la pétition ne porte que sur les élèves, il serait judicieux que les enseignants montrent l'exemple, sans qu'ils y soient obligés.

Monsieur le Député André Bauler (DP) fait savoir qu'il aurait apprécié une comparaison avec d'autres modèles en place chez nos pays voisins afin de mieux jauger les options.

Prise de position de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, indique qu'au vu de la complexité du sujet, la réponse à y donner l'est nécessairement tout autant.

Il est évident que toute chose, quelle qu'elle soit, n'est pas bonne dans l'excès. Le Ministre a également observé que dans les couloirs des lycées, les élèves sont systématiquement sur leur téléphone. De nombreuses études ont désormais mis en évidence qu'une utilisation excessive des smartphones est dangereuse pour les enfants. Il est donc nécessaire d'agir.

C'est pour cette raison que cette année, avant les vacances estivales, le Ministère a fait le tour des établissements scolaires, primaires comme secondaires, ainsi que de divers associations et groupes encadrant des enfants et des jeunes, pour solliciter leurs expériences. À la rentrée, le Ministère a repris contact avec eux pour leur faire part d'idées concrètes. Le consensus qui en résulte est que la situation ne peut pas rester sans réponse. De plus, les jeunes de moins de 12 ans ne devraient pas avoir de smartphone.

La question n'est pas entièrement absente des lois et règlements, mais ceux-ci, au regard de leur âge et des récentes avancées technologiques, sont désuets. Il faut donc adapter ces textes pour prendre en compte les smartphones, mais aussi les *smartwatches*, par exemple.

La dernière étude PISA³, à laquelle le Luxembourg n'a pas participé, a mis en évidence que l'utilisation du smartphone a un impact négatif sur les résultats des élèves. Même lorsqu'il est rangé dans la poche ou dans le cartable, le smartphone est source de distraction. Il constitue une tentation dotée d'un potentiel addictif.

Pour cette raison, le modèle de base applicable dans les lycées sera la mise en place d'une distance physique entre l'élève et son smartphone. Ce dernier devra être placé dans une armoire, une boîte ou similaire, de façon que son écran ne soit pas visible. En effet, un écran qui s'illumine, même à l'autre bout de la salle de classe, est source de distraction. Cependant, l'approche dans les lycées devra être différenciée. Chaque lycée dispose de moyens et d'infrastructures différents au-delà de la diversité des étudiants à travers les établissements. Ainsi, il est prévu que chaque lycée devra adopter dans son règlement interne des mesures pour assurer une distance physique entre l'élève et son smartphone pendant les cours. Il est possible que certains lycées décident d'une interdiction totale pendant les trois premières années de lycée. D'autres l'interdiront à la cantine, alors que d'autres non.

Le Ministre souhaite laisser aux lycées le temps jusqu'aux vacances de la Pentecôte pour prendre des mesures qui, selon eux, sont les plus adaptées à leur profil. Dans l'hypothèse où les établissements ne prendraient pas cette démarche au sérieux ou se limiteraient au strict minimum, le Ministre envisage de revoir son approche.

Enfin, il importe de garder à l'esprit que le monde d'aujourd'hui est digital et que les compétences digitales sont primordiales. L'école doit rester cohérente avec la société et se

³ Informations sur le programme PISA consultables ici : <https://www.oecd.org/fr/about/programmes/pisa.html>

moderniser. C'est pourquoi, dans l'enseignement primaire on apprend désormais à coder et à comprendre les algorithmes sans ordinateur. Parallèlement, le programme BEE SECURE⁴ ainsi qu'une campagne d'information adressée aux parents ont été mis en place.

En revanche, le Ministre regrette qu'un aspect crucial ait été absent du débat : si on souhaite que les jeunes passent moins de temps sur leur téléphone, il faut leur trouver des activités alternatives, comme la musique ou le sport. C'est ce que le Ministère conçoit sous la notion de *screen-life balance*.

Intervention finale des pétitionnaires

Madame Cristina Matita salue le fait qu'autant de personnes se sont réunies pour discuter de l'amélioration de l'environnement éducatif des enfants. Il faut démontrer que le sujet dépasse les familles et l'école, mais concerne la société dans son ensemble.

L'oratrice estime que les diverses prises de position pendant le débat et dans les médias démontrent que ses inquiétudes sont partagées. En revanche, elle considère qu'il faut entreprendre une analyse globale des effets néfastes qu'entraîne une surconsommation du smartphone et des objets connectés, non seulement pour l'école, mais pour l'économie et le développement du pays. Seul le Ministère a les moyens de mener une telle étude et d'adopter une stratégie nationale en conséquence.

2. Conclusions des Commissions

La Commission des Pétitions et la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, réunies en huis clos, arrêtent les conclusions suivantes :

Une réunion jointe de la Commission des Pétitions et de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sera organisée à l'issue des vacances de la Pentecôte pour prendre connaissance des mesures qui auront été mises en place dans les établissements du primaire et juger du succès de l'approche.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

⁴ Site officiel du programme consultable sur : <https://www.bee-secure.lu/fr/>